



Expertise pour un pc portable

Par **philou du 13**, le **05/08/2014** à **19:03**

Bonjour,

En date du 22 juin 2014 j'ai été victime d'un sinistre matériel pour lequel ma responsabilité civile n'est pas engagé.

Il s'avère que le bien que je possède, n'est pas réparable et le technicien a établi un diagnostic d'irréparabilité ce dont j'ai fourni à mon assurance et celle-ci à fait suivre à la partie adverse avec tout les documents,déclaration,réclamation,facture d'achat,attestation d'irréparabilité.

Cependant ce jour je reçois un appel de la personne ayant causé le sinistre,et cette dernière me dis qu'ils ont bien eu les documents mais qu'un expert devait passé prochainement évaluez les dégâts de l'appareil.

Concernant le passage de l'expert il risque d'y avoir un problème puisque l'appareil qui a été jugé irréparable,je ne l'ai plus en ma possession car je l'ai jeté et mis au recyclage dans la benne.

Ma question était de savoir si pas d'appareil pas d'indemnisation??? ou bien que dire lorsque l'expert me contactera pour évaluer les dégâts???

Merci de me répondre.

Cordialement

Par **philou du 13**, le **06/08/2014** à **09:51**

Bonjour à tous,

Personne pour me répondre???merci

Cordialement